

ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL
51^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
13 juin 2019 à 19 h
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
Auditorium Réal-Dubord
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

PRÉSENTS : M. Yves Carignan, président
M. Christian Gagné, secrétaire

Mme Rose-Lise Arrelle
M. Jean Bélanger
Dr Jacques Blais
Mme Carole Ducharme
Mme Nathalie Gadbois
Mme Johanne Goudreau
M. Louis Gaudreau
Dr Jean-René Houle
M. Jean Maher
Mme Claire Pagé

EXCUSÉ(S) : Mme Roxane Borgès Da Silva
M. Jean-Pierre Cormier
Mme Julie Proulx
Mme Kathleen Smyth-Gagnon

INVITÉS(S) : Me Hélène Bousquet, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, adjointe cadre à la PDG
Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Mme Geneviève Émond, adjointe au directeur DI TSA DP
Mme Marina Larue, directrice-générale adjointe
M. Sylvain Simard, directeur des ressources financières par intérim
Mme Karine Tessier, directrice adjointe de la logistique
Dr. Alain Turcotte, directeur des services professionnels

RÉDACTION: Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 13 juin 2019 ouverte à 19 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2019

Document déposé :

- Projet_ODJ_CA_2019 06 13

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 13 juin

2019 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 13 juin 2019.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil d'administration.

3.2 Dépôt de la déclaration d'intérêts du président-directeur général, des hors cadres et certains cadres supérieurs

La déclaration d'intérêts du PDG du CISSS de Laval et le registre des cadres supérieurs et hors cadres mettant en preuve les dates des déclarations de ces personnes ainsi que des demandes et autorisations de dérogations obtenues sont déposés à titre informatif comme le prévoit la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* et le code d'éthique et de déontologie des administrateurs du CISSS de Laval.

3.3 Rapport annuel de gestion 2018-2019 du CISSS de Laval

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, les règlements et les exigences du MSSS, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval dépose son rapport annuel 2018-2019 de gestion lequel doit être adopté par conseil d'administration pour transmission au MSSS.

RÉSOLUTION: 2019-06-1546

Rapport annuel de gestion 2018-2019 du CISSS de Laval

ATTENDU QUE l'article 182.7 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule qu'un établissement doit préparer un rapport annuel de gestion et le transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE la circulaire du MSSS 2019-010 qui précise toutes les exigences entourant la production du rapport annuel de gestion ainsi que l'échéancier de sa transmission au plus tard le 30 juin;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement le rapport annuel de gestion 2018-2019 du CISSS de Laval.

3.4 Présentation du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du CISSS de Laval pour l'année 2018-2019

Me Hélène Bousquet présente et dépose pour adoption le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

RÉSOLUTION: 2019-06-1547

Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du CISSS de Laval pour l'année 2018-2019

ATTENDU QU'il relève de la responsabilité du conseil d'administration du CISSS de Laval de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) (LSSSS), la commissaire aux plaintes et à la qualité des services a comme responsabilités :

- De dresser, au besoin et au moins une fois par année, un bilan de ses activités accompagné, s'il y a lieu, des mesures qu'elle recommande pour améliorer la satisfaction des usagers et favoriser le respect de leurs droits;
- De préparer et présenter au conseil d'administration, pour approbation, le rapport visé à l'article 76.11, auquel elle intègre le bilan annuel de ses activités ainsi qu'un rapport du médecin examinateur visé à l'article 50 et celui du comité de révision visé à l'article 57.

ATTENDU QU'à l'article 33 de la LSSSS et en vertu de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), le conseil d'administration d'un établissement approuve le rapport visé à l'article 76.10 LSSSS;

ATTENDU QU'en vertu des articles 76, 10 et 76.12 de la LSSSS et des articles 2, 46, 48 et 53 de la LMRSSS, le conseil d'administration doit transmettre au ministre, une fois par année et chaque fois qu'il le requiert, un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le *Rapport annuel sur l'application de la procédure de l'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du CISSS de Laval pour l'année 2018-2019* et autorise son envoi au ministre au plus tard le 30 septembre 2019.

3.5 Tableau de suivis des événements indésirables avec conséquences graves

Mme Geneviève Goudreault présente au conseil d'administration les événements avec conséquences graves pour lesquels l'équipe du bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques assure un suivi suite à l'analyse exhaustive réalisée et pour lesquels un plan d'amélioration à portée significative est en élaboration ou en implantation.

3.6 Démission d'un directeur adjoint du CISSS de Laval

M. Christian Gagné fait part aux membres du conseil d'administration de la démission de M. Christian Pelletier, directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse du CISSS de Laval et demande l'autorisation d'ouvrir ledit poste de direction.

RÉSOLUTION: 2019-06-1548

Démission d'un directeur adjoint et autorisation d'ouvrir le poste

ATTENDU la démission de M. Christian Pelletier, directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse, effective le 14 juin 2019;

ATTENDU QUE le plan d'organisation prévoit la dotation d'un poste de directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la démission de M. Christian Pelletier, directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse et autorise le président-directeur général, M. Christian Gagné, à ouvrir le poste de directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION

M. Yves Carignan souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Mélanie Bouillon et M. Martin Lavigne de l'APTS à s'approcher pour la période de questions.

Q1 :

Soumise par : Mme Mélanie Bouillon, présidente de l'exécutif – Laboratoires Laurentides et M. Martin Lavigne, président de l'exécutif – Laboratoires Lanaudière de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) - Optilab LLL

Il est noté qu'une pétition des membres technologistes médicaux est déposée en séance tenante.

Mme Bouillon et M. Lavigne interpellent les membres du conseil d'administration concernant leurs préoccupations quant à la détérioration et le climat d'incertitude régnant au travail.

La question suivante est posée :

« Avez-vous des solutions concrètes pour remédier à la situation insoutenable dans les laboratoires et si oui, quelles sont-elles et suivant quel échéancier comptez-vous les appliquer? »

R1 :

M. Yves Carignan remercie Mme Bouillon et M. Lavigne pour leur question et affirme qu'une réponse écrite sera transmise dans les 30 prochains jours.

Q2 :

Soumise par : Mme Josée Fréchette, représentante nationale de l'APTS

Mme Fréchette interpelle les membres du conseil d'administration concernant une lettre adressée à Mme Caroline Barbir datée du 19 juin 2018 en lien avec « Mieux-Naitre à Laval ».

La question suivante est posée :

« Qu'attendez-vous pour appuyer publiquement et sans réserve les objectifs visés par le seul centre de ressources périnatales de Laval et leur accorder votre soutien? »

R2 :

M. Yves Carignan remercie Mme Fréchette pour sa question et affirme qu'une réponse écrite lui sera transmise.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé:

- 5.1_Tableau de suivis

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président

Le président n'a aucun point à apporter.

6.2 Rapport du président-directeur général

M. Christian Gagné fait état des faits saillants suivants :

Visite d'agrément Canada

La visite d'Agrément Canada tenue du 6 au 10 mai fut un grand succès qui mérite d'être célébré. La visite portait sur les séquences 1 et 2 du cycle d'agrément de 5 ans. Les activités évaluées lors de la visite concernaient les programmes-services jeunesse, santé mentale et dépendance. Ainsi, au total, 16 installations ont été visitées et 1 747 critères ont été évalués, dont 25 pratiques organisationnelles requises (POR). Il est important de noter que les 25 POR évaluées étaient conformes aux exigences attendues. M. Gagné exprime que les résultats obtenus sont exceptionnels

- **Résultats de la séquence 1 : conformité globale à 98,8 %**
- **Résultats de la séquence 2 : conformité globale à 98,2 %**

Considérant ce résultat, une motion de félicitations est lancée pour l'ensemble du personnel qui a participé à cette grande réussite.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval tient à féliciter tous les participants qui ont contribué au succès des résultats de la visite d'agrément Canada.

Visite du Collège des médecins du Québec

La visite du Collège des médecins du Québec s'est tenue du 3 au 6 juin 2019. Ce fut un exercice d'analyse précis et rigoureux sur plus de 1000 dossiers. La conclusion de cette dite visite fut extrêmement positive.

Reconnaissance des départs à la retraite

Le PDG a participé un événement de reconnaissance pour souligner le départ à la retraite d'employés. Cet événement s'est tenue le 24 mai dernier. Il a aussi participé à un deuxième événement pour souligner les 25 ans de services des employés le 25 avril 2019.

Délégation française

La visite de la délégation française a eu lieu le 7 mai 2019. Il s'agit d'une visite d'étude pour 20 gestionnaires hospitaliers français. Ce parcours permet aux gestionnaires hospitaliers d'appréhender l'organisation d'une structure hospitalière au Québec, la gouvernance et le financement des établissements de santé.

Organisateurs communautaires

M. Christian Gagné a prononcé le mot d'ouverture lors de la journée d'échanges annuelle du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CISSS et CIUSSS (RQIIAC) qui se tenait au Palace de Laval le 31 mai 2019. Pas moins de 180 organisateurs communautaires provenant du Québec ont pris part à cette journée.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Affaires administratives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 novembre 2018

Document déposé:

- 7.1.1_PV_Assemblée spéciale_2018 11 09

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 novembre 2018 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 novembre 2018.

7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 avril 2019

Document déposé:

- 7.1.2_CA_Procès verbal_18 avril 2019

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 avril 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 avril 2019.

7.1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 mai 2019

Document déposé:

- 7.1.3_CA_Procès-verbal_2 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 mai 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil

d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 mai 2019.

7.1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 mai 2019

Document déposé:

- 7.1.4_CA_Procès-verbal_16 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 mai 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 mai 2019.

7.1.5 Reconnaissance des organismes communautaires

Document déposé:

- 7.1.5_(1)_2019_04_26 Rapport synthèse_Comité aviseur PSOC

Une recommandation du comité aviseur sur la reconnaissance et l'admissibilité au financement concernant la demande de reconnaissance de *Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier* en vue d'une adoption par les membres du conseil d'administration du CISSS de Laval est déposée. Le rapport synthèse du comité aviseur sur la reconnaissance et sur l'admissibilité au financement qui se trouve ci-joint porte également sur l'organisme *L'Îlot-Centre de crise et de prévention du suicide de Laval* pour lequel une résolution a été adoptée lors de la rencontre du conseil d'administration du CISSS de Laval, le 16 mai dernier.

RÉSOLUTION: 2019-06-1549

Reconnaissance des organismes communautaires - *Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier*

ATTENDU QUE le Cadre de référence régional *L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise*, adopté le 17 septembre 2015, encadre un processus de reconnaissance et d'admissibilité au financement des organismes communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme *Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier* a déposé une demande formelle de reconnaissance et d'admissibilité au financement au *Programme de soutien aux organismes communautaires*;

ATTENDU QU'un comité aviseur s'est rencontré les 12 mars et 11 avril 2019 pour analyser la demande;

ATTENDU QUE l'organisme *Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier* ne répond pas à tous les critères de reconnaissance et d'admissibilité au financement, car il s'agit d'un organisme dont la mission ne relève pas du domaine de la santé et des services sociaux et il ne répond pas aux critères de l'action communautaire autonome;

ATTENDU la recommandation du comité aviseur;

ATTENDU QUE le *Comité régional sur les organismes communautaires* a signifié son accord à ladite recommandation.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

- Approuve unanimement la recommandation de non reconnaissance de l'organisme *Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier* comme organisme communautaire œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, car sa mission ne relève pas du domaine de la santé et des services sociaux et il ne répond pas aux critères de l'action communautaire autonome;
- Approuve unanimement la recommandation d'inadmissibilité au financement en appui à la mission globale au *Programme de soutien aux organismes communautaires* de l'organisme *Projet humanitaire ethnoculturel mon premier panier*, n'étant pas reconnu comme organisme communautaire.

7.1.6 Rapport annuel d'activités et Rapport financier du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI) pour l'exercice financier 2018-2019

À la demande d'un membre du conseil d'administration, ce point est retiré de l'agenda de consentement et déplacé au point 15.1 de l'agenda régulier.

7.1.7 Rapport annuel du comité scientifique et d'éthique de la recherche (site Hôpital de la Cité-de-la-Santé)

Document déposé:

- 7.1.7_(1)_Rapport annuel MSSS 2018-2019

Comme requis par le *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique*, le comité scientifique et d'éthique de la recherche (site Hôpital de la Cité-de-la-Santé) est tenu de produire annuellement un rapport faisant état des faits saillants. À cet effet, il est demandé au conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du comité scientifique et d'éthique de la recherche du CISSS de Laval (site Hôpital de la Cité-de-la-Santé) pour l'année 2018-2019.

RÉSOLUTION: 2019-06-1551

Rapport annuel du comité scientifique et d'éthique de la recherche (site Hôpital de la Cité-de-la-Santé)

ATTENDU QUE les comités d'éthique de la recherche désignés en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec doivent produire au ministère de la Santé et des Services sociaux un rapport annuel de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux convient de prendre acte du rapport annuel du comité scientifique et d'éthique de la recherche (site Hôpital de la Cité-de-la-Santé) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

7.1.8 Adoption et dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux du rapport annuel 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR

Documents déposés:

- 7.1.8_(1)_Faits saillants 2018-2019;
- 7.1.8_(2)_Rapport annuel MSSS 2018-2019.

Au Québec, les comités d'éthique de la recherche (CÉR) relèvent directement des conseils d'administration. Conséquemment, le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit annuellement prendre acte du rapport d'activités de chacun de ses CÉR et autoriser leur dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION: 2019 06 1552

Adoption et dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux du rapport annuel 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR

ATTENDU QUE les comités d'éthique de la recherche désignés en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec doivent produire au ministère de la Santé et des Services sociaux un rapport annuel de leurs activités;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval prend acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du Comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR autorise son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

7.1.9 Dépôt du rapport annuel 2018-2019 du conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Document déposé:

- 7.1.9_(2)_CE 09 - Rapport annuel CECII 2018-2019

Conformément à l'article 220 de la LSSSS, le rapport annuel 2018-2019 du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de Laval est déposé.

7.1.10 Dépôt du rapport annuel 2018-2019 du conseil multidisciplinaire (CM)

Document déposé:

- 7.1.10_(1)_Rapport annuel 2018-2019 du CM du CISSSL

Conformément à l'article 227 de la LSSS, le rapport annuel 2018-2019 du conseil multidisciplinaire du CISSS de Laval est déposé..

7.1.11 Révision des comités de conseil d'administration

Afin de s'acquitter de ses responsabilités et d'optimiser son fonctionnement, le conseil d'administration doit former des comités selon le règlement de régie interne tout en respectant la composition requise. Suite aux

récents départs de membres du conseil d'administration, plusieurs sièges sont vacants et la composition de certains comités doit être revue.

RÉSOLUTION: 2019-06-1553
Révision des comités de conseil d'administration

ATTENDU QUE, pour s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration doit former des comités;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de régie interne du conseil d'administration, le président a sondé l'intérêt des membres du conseil d'administration sur leur participation aux différents comités;

ATTENDU la nécessité de revoir la composition des comités en raison des postes actuellement vacants;

ATTENDU la recommandation du comité de Gouvernance et Éthique, lors de la séance du 4 juin 2019, de fusionner le comité facultatif Ressources Humaines au comité obligatoire Gouvernance et Éthique;

ATTENDU QUE la composition de l'ensemble des comités et les présidences seront revus à l'automne 2019 suivant l'arrivée des nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyé, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement la fusion du comité des ressources humaines au comité de gouvernance et éthique et les modifications suivantes aux différents comités du conseil d'administration :

- L'ajout de Mme Roxane Borgès DaSilva à titre de membre du comité de vérification;
- L'ajout de Dr. Jean-René Houle à titre de membre au comité de vigilance et de la qualité;
- L'ajout de Mme Johanne Goudreau à titre de membre au comité de vigilance et de la qualité
- L'ajout de M. Yves Carignan à titre de membre et président du comité d'évaluation des mesures disciplinaire.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Congés de médecins de famille, spécialistes et dentistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.1_(1)_05-Lettre - Congés médecins de famille et spécialistes - CMDP 25-04-19 - 17-05-19

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2019-06-1554
Congés de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88

du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements;

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 12 avril 2019 et du 10 mai 2019 recommande à l'Exécutif du CMDP les dates de début et de fin des congés des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin des congés des membres, telles qu'entérinées à la séance du 25 avril 2019 et à la séance extraordinaire du 17 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme les dates de début et de fin du congé des médecins de famille et des médecins spécialistes suivants :

- **Docteur Arianne Lespérance, médecin de famille – Permis 16-665**
Date du congé de service : Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020
- **Docteur Caroline Morin, médecin de famille – Permis 14-593**
Date du congé de service : Du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} juillet 2020
- **Docteur Amina Bougrine, dermatologue – Permis 14-249**
Date du congé : Du 15 juin 2019 au 1^{er} juillet 2020
- **Docteur Josianne Lépine, orthopédiste – Permis 15-206**
Date du congé : Du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019
- **Docteur Hien Kiem Nguyen Thanh, cardiologue – Permis 12-768**
Date du congé : Du 15 avril 2019 au 3 février 2020
- **Docteur Cynthia Eid, dermatologue – Permis 16-295**
Date du congé : Du 11 mai 2019 au 11 novembre 2019
- **Docteur Virginie Jacquemin, pneumologue – Permis 18-858**
Date du congé : Du 1^{er} juin 2019 au 11 mars 2020
- **Docteur Annie Lecavalier, interniste-intensiviste – Permis 16-573**
Date du congé : Du 1^{er} avril 2019 au 18 novembre 2019

7.2.2 Démissions de médecins de famille, spécialistes et dentistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.2_(1)_01-Lettre – Démissions_médecins de famille, spécialistes et pharmaciens - CMDP
25-04-19 - 17-05-19

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins spécialistes, médecins de famille et pharmaciens sont déposées pour adoption.

RÉSOLUTION: 2019-06-1555

Démissions de médecins spécialistes, de médecins de famille et pharmaciens membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 25 avril 2019 et à sa séance extraordinaire du 17 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte les démissions suivantes :

- Docteur Lyette St-Hilaire, médecin de famille – Permis 90-197
Date : 26 mai 2019
- Docteur Marc St-Georges, médecin de famille – Permis 96-156
Date : 1^{er} juin 2019
- Docteur Hélène Watts, médecin de famille – Permis 86-067
Date : 1^{er} août 2019
- Docteur François Bouchard, anesthésiologiste – Permis 95-206
Date : 6 juin 2019
- Docteur Claude Bergeron, psychiatre – Permis R19643
Date : 12 avril 2019
- Docteur Paola Frare, psychiatre – Permis 98-015
Date : 22 juillet 2019
- Docteur Frédéric Lefebvre, interniste – Permis 12-664
Date : 19 janvier 2020
- Madame Gilliane Beaudet, pharmacienne – Permis 083129
Date : 12 juillet 2019
- Madame Maryse Argouin, pharmacienne – Permis 090316
Date : 5 juillet 2019
- Madame Frédérique Bouthot, pharmacienne – Permis 215640
Date : 12 juillet 2019

7.2.3 Modifications de statut et de privilèges d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.3_(1)_04-Lettre – Modifications_statut_privilège_médecin_spécialiste - CMDP 25-04-19 - 17-05-19

Les demandes de modification de statut et de privilèges sont déposées pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-06-1556

Modifications de statut et de privilèges d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les modifications de statut et privilèges de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP en date du 12 avril 2019;

ATTENDU QUE le membre concerné a été informé des modifications de privilèges rattachées à sa nomination;

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les modifications de privilèges entérinées à la séance du 25 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval accepte les modifications de privilèges de la docteure Alejandra Irace-Cima, spécialiste en santé communautaire.

7.2.4 Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

Documents déposés :

- 7.2.4_Fiche_octroi statuts résidents
- 7.2.4_Liste_octroi statuts résidents

Le CISSS de Laval reçoit chaque année des résidents en médecine et en pharmacie provenant principalement de l'Université de Montréal ainsi que d'autres universités. En conformité avec l'article 88 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements et des règlements de régie interne du CMDP, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens présente la liste des résidents des Facultés de médecine et de pharmacie de l'Université de Montréal et autres universités du Québec et recommande au conseil d'administration de leur attribuer le statut de résident.

RÉSOLUTION: 2019 06-1557

Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux et au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, le conseil d'administration doit accorder, à un médecin, à un dentiste ou à un pharmacien le statut de résident;

ATTENDU QUE ce statut est accordé suivant la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service de Laval octroie le statut de résident aux personnes identifiées au tableau de l'annexe 1.

7.2.5 Mandat de médecin examinateur coordonnateur

Document déposé:

- 7.2.5_(1)_Médecin examinateur coordonnateur_mandat_20190606

Le CISSS de Laval compte cinq (5) médecins examinateurs (ME) qui traitent annuellement une cinquantaine de plaintes médicales. En collaboration avec le commissaire aux plaintes, ceux-ci relèvent directement du conseil d'administration (CA) et du président-directeur général (PDG) qui doivent s'assurer que les médecins examinateurs effectuent le traitement des plaintes médicales avec diligence, professionnalisme, impartialité et discernement dans le respect de l'application de la Loi (LSSS), des valeurs et des processus internes du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

L'augmentation de la taille de l'équipe de médecins examinateur implique une gestion et une coordination du travail. À cet effet, il est proposé de nommer parmi le groupe un médecin examinateur coordonnateur qui assurera la coordination clinique du travail, le suivi des délais, des procédures et de l'harmonisation des pratiques ainsi que la tenue d'un registre annuel du traitement des plaintes médicales.

RÉSOLUTION: 2019-06-1558

Mandat de médecin examinateur coordonnateur

ATTENDU QUE selon l'article 42 de la loi sur la santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration, sur recommandation du CMDP, nomme les médecins examinateur pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident;

ATTENDU l'augmentation de la taille de l'équipe de médecins examinateurs, par l'ajout récent de trois (3) nouveaux médecins examinateurs, entraîne des enjeux de communications, de fonctionnement et de coordination du travail;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'application de la procédure d'examen des plaintes médicales, faciliter le fonctionnement et les communications avec la direction, le CA, le CVQ, le DSP et le bureau du commissaire, assurer la coordination du travail et le respect des délais et de la qualité;

ATTENDU QUE l'équipe de médecins examinateurs en poste ont exprimé leur souhait d'avoir un représentant des médecins examinateurs nommé au sein de leur groupe;

ATTENDU QUE l'équipe de médecins examinateurs en poste ont suggéré la nomination de Dr Alain Bestavros au titre de médecin examinateur coordonnateur;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP, de la séance du 6 juin 2019, l'approbation du mandat de médecin examinateur coordonnateur;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP, de la séance du 6 juin 2019, de nommer Dr Alain Bestavros au titre de médecin examinateur coordonnateur pour un mandat de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du centre intégré de santé et des services sociaux de Laval adopte le mandat de médecin examinateur coordonnateur et l'attribution d'une prime de coordination annuelle de 20 000\$ ainsi que la

nomination de Dr Alain Bestavros pour un mandat de deux ans.

7.3 Affaires cliniques

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

7.4 Ressources humaines

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

7.5 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.5.1 Reddition de gestion contractuelle

Documents déposés:

- 7.5.1_(1)_Rapport_2019-04;
- 7.5.1_(2)_Rapport_2019-05.

Les listes mensuelles des contrats de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier conseil d'administration sont déposés à titre informatif conformément aux dispositions prévues à l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public.

8 Affaires médicales

8.1 Nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et dentistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.1_(1)_02-Lettre - Nominations médecin de famille et spécialiste - CMDP 25-04-19 - 17-05-19

Dr. Alain Turcotte dépose pour adoption les nominations de nouveaux médecins de famille et médecins spécialistes, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.

RÉSOLUTION: 2019-06-1559

Nominations de nouveaux médecins de famille et médecins spécialistes, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres du CISSS de Laval le 12 avril 2019 et le 10 mai 2019;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval le 25 avril 2019 et au comité exécutif extraordinaire du 17 mai 2019;

ATTENDU QUE les médecins concernés ont pris connaissance de la résolution et ont signé le formulaire d'engagement et de respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges octroyés;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présenté et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval entérine unanimement les nominations suivantes:

- **Docteur Michel Cimon, médecin de famille – Permis 81-526**
Période applicable: Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteur Renaud-Xavier Leblanc, urgentologue – Permis R19847**
Période applicable: Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteur Varant Labajian, oto-rhino-laryngologiste – Permis 18-110**
Période de remplacement : Du 1^{er} avril 2019 au 19 décembre 2019
- **Docteure Audrey Lafontaine, pédiatre – Permis 13-500**
Période applicable: Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteure Caroline Malo Pion, nucléiste – Permis R20367**
Période applicable : Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteure Taline Zourikian, psychiatre – Permis R20946**
Période applicable : Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteure Agnès Depatureaux Gérémy, microbiologiste-infectiologue – Permis R-21192**
Période applicable : Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteur Éric Gaudreault, microbiologiste-infectiologue – Permis R-21068**
Période applicable : Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteure Zoé Mongeau-Marceau, hémato-oncologue – Permis R-20360**
Période applicable : Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteure Kim Anh Ma, hémato-oncologue – Permis 15-623**
Période applicable : Du 13 juin 2019 au 31 mars 2020
- **Docteure Micheline Daigle, pneumologue – Permis 74-321**
Période de remplacement : Du 1^{er} juillet 2019 au 11 mars 2020
- **Docteure Catherine Villeneuve Tang, dermatologue – Permis 18-681**
Période de remplacement : Du 15 juin 2019 au 1^{er} juillet 2020

8.2 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine spécialisée au CISSS de Laval

Dr. Alain Turcotte fait part au conseil d'administration que l'article 183 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) stipule que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, les directions, services et départements, ainsi que les programmes cliniques.

Il précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) doit former un comité de sélection pour la nomination du chef du Département d'anesthésie.

RÉSOLUTION : 2019-06-1560

Constitution du comité de sélection du chef du Département d'anesthésie du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a modifié le plan d'organisation médicale et scientifique par voie de résolution, numéro 2017-06-402, le 15 juin 2017;

ATTENDU QUE, suite à la Loi 130, le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2018-05-551, le 10 mai 2018;

ATTENDU QUE l'article 188 de la Loi sur la santé et les services sociaux prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le contrat d'affiliation prévoit que le président-directeur général, le directeur des services professionnels et le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche font partie du comité de sélection d'un chef de département clinique;

ATTENDU QUE chaque comité de sélection doit inclure un ou des représentants de l'Université, soit le doyen ou son représentant, ainsi que le directeur du département concerné;

ATTENDU QUE la Faculté de médecine a été interpellée dans le but de nommer les représentants prévus au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et nous a transmis sa réponse le 30 mai 2019;

ATTENDU QUE la recommandation du comité exécutif du CMDP du 25 avril 2019, transmise au président-directeur général, identifie les représentants médicaux qui siègeront au comité de sélection pour la nomination du chef de ce département;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux constitue le comité de sélection concernant la nomination du chef du Département d'anesthésie avec les membres suivants :

- Docteur Mathieu Bettez, urologue, président
- Docteure Geneviève L'Écuyer, médecin de famille, membre
- Docteure Hélène Mayrand, cardiologue, membre
- Monsieur Christian Gagné, président-directeur général, membre d'office
- Docteur Alain Turcotte, directeur des services professionnels, membre d'office
- Docteur Christian Croteau, médecin de famille, directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche, membre d'office
- Docteur Pierre Beaulieu, directeur du Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur, représentant de l'Université de Montréal

8.3 Rapport de la Loi concernant les soins de fin de vie - période du 1 avril 2018 au 31 mars 2019

Documents déposés:

- 8.3_(1)_Lettre à Mireille Lavoie- Commission sur les soins de fin de vie 2019-04-12;
- 8.3_(2)_GetFileAttachment;

Dans le cadre de cette loi, le PDG de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la loi. Conséquemment, Dr Alain Turcotte dépose et présente la reddition de compte sur la Loi 2 concernant les soins de fin de vie.

8.4 Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS)

Documents déposés:

- 8.4_(1)_PROS - DRMG LAVAL_VF_2;
- 8.4_(2)_Visio-Trajectoire MATRICE - PROS 2018-2023_V2;
- 8.4_(3)_Présentation au CA - 2019-06-13_PROS.

Dr. Jacques Blais présente le Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS) au conseil d'administration. Il explique que La Loi de la Santé et des services sociaux (LSSS) impute au Département régional de médecine générale (DRMG) le mandat d'élaborer, proposer et veiller à l'implantation du « Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS) » des services médicaux de première ligne. En octobre 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé aux DRMG de revoir et produire un nouveau PROS sur une planification quinquennale.

RÉSOLUTION: 2019-06-1561

Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS)

ATTENDU QUE la Loi sur la Santé et les services sociaux impute le DRMG de produire, proposer et veiller à l'implantation d'un PROS des services médicaux de première ligne;

ATTENDU QUE le MSSS a mandaté, en octobre 2017, les DRMG de produire un nouveau PROS sur une planification quinquennale;

ATTENDU QUE ce PROS a été préparé avec toutes les instances qui représentent les services médicaux de première ligne;

ATTENDU QUE le PROS a été approuvé par le DSP et le comité statutaire DSP-DRMG-PDG

ATTENDU QUE le PROS a été déposé au MSSS en novembre 2018 à la demande de la PDG;

ATTENDU QUE le Plan régional des services médicaux généraux (PROS) répond aux problèmes d'accessibilité en première ligne médicale;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte à l'unanimité le Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS).

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Nomination de sept personnes pour composer le comité consultatif de l'Hôpital juif de réadaptation

Document déposé:

- 9.1_(1)_Qualités et compétences des sept membres - comité consultatif HJR

Mme Marina Larue, présente pour adoption une proposition de nomination de sept membres pour siéger au comité consultatif de l'Hôpital juif de réadaptation sur la recommandation de la Corporation et la Fondation de l'HJR.

RÉSOLUTION: 2019-06-1562

Nomination de sept personnes pour composer le comité consultatif de l'Hôpital juif de réadaptation

ATTENDU QUE selon l'article 148 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, un établissement regroupé peut demander au ministre la constitution d'un comité consultatif chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval sur les moyens à mettre en place pour préserver le caractère culturel, historique, linguistique ou local de cet établissement, incluant les liens nécessaires avec la Fondation de l'établissement et les responsables des activités de recherche;

ATTENDU QUE le 7 octobre 2015, une lettre a été envoyée par les présidents de la Corporation et de la Fondation de l'Hôpital juif de réadaptation, établissement regroupé au sein du CISSS de Laval, au ministre Barrette pour demander qu'un comité consultatif soit constitué;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2015, une réponse favorable de la part du ministre Barrette a été reçue par le président du conseil d'administration du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité doit être composé de sept (7) membres possédant les qualités requises pour en exécuter le mandat et nommés par le conseil d'administration du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE lors de la séance du 21 avril 2016, le conseil d'administration du CISSS de Laval a approuvé la nomination des sept membres proposés par la Corporation et la Fondation de l'HJR;

ATTENDU QUE selon les règlements du comité consultatif de l'HJR, le mandat d'un membre dure trois (3) ans.

ATTENDU QUE les sept membres du comité consultatif de l'HJR sont arrivés au terme de leur mandat;

ATTENDU QUE selon les règlements du comité consultatif de l'HJR après l'expiration de leur mandat, les membres restent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou renommés;

ATTENDU QUE la Corporation et la Fondation de l'Hôpital juif de réadaptation recommandent le renouvellement ou la nomination des sept (7) personnes suivantes au comité consultatif de l'HJR :

- Monsieur Howard Berish, président du Bureau des gouverneurs de l'HJR et membre du conseil d'administration de la Fondation de l'HJR;
- Monsieur Michael Feil, membre du Bureau des gouverneurs de l'HJR et membre du conseil d'administration de la Fondation de l'HJR;
- Docteure Éva Kehayia, directrice scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation et chercheuse de l'HJR;
- Docteure Isabelle Gélinas, représentante de la Faculté de médecine de l'université McGill et chercheuse de l'HJR;
- Monsieur Michael Greenberg, membre du Bureau des gouverneurs de l'HJR;
- Monsieur Jacques Hendlisz, membre du Bureau des gouverneurs de l'HJR;
- Madame Franceen Kaizer, cadre à la retraite de l'HJR.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme unanimement les sept (7) personnes, ci-haut

mentionnées, au comité consultatif de l'Hôpital juif de réadaptation :

9.2 Nomination des membres du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

Mme Marina Larue explique que selon l'article 510 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est tenu de mettre en place un comité régional chargé de donner son avis sur le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région, d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications.

Ainsi, il est recommandé au conseil d'administration d'approuver les propositions de nomination.

RÉSOLUTION: 2019-06-1563

Nomination des membres du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

ATTENDU QUE selon l'article 510 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est tenu de mettre en place un comité régional chargé de donner son avis sur le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région et d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détermine, par règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs;

ATTENDU QUE les règlements du comité régional ont été adoptés par le conseil d'administration lors de leur séance du 21 mars 2019;

ATTENDU QU'au terme de la période de mise en candidature, les neuf personnes suivantes ont manifesté leur intérêt à siéger sur le comité :

ATTENDU QUE ces neuf personnes répondent aux critères d'éligibilité pour siéger comme membre du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement la nomination des neuf personnes suivantes au comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise, et ce, pour une période de 3 ans :

- Madame Gail Heather Campbell;
- Monsieur David De Cotis;
- Madame Katerina Driver;
- Madame Constantina Goharis;
- Madame Mona Israel-Arsenault;
- Monsieur Nick Katalifos;
- Monsieur Kevin McLeod;
- Monsieur Gajanan Velupillai;
- Monsieur Ian Williams.

9.3 Modification des règlements du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

Documents déposés:

- 9.3_(1)_Modification à l'article 2.2 des règlements du comité régional langue anglaise;
- 9.3_(2)_Règlement comité régional langue anglaise CISSS de Laval.

Une demande de modification des règlements du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise est déposée pour adoption par Mme Marina Larue.

RÉSOLUTION: 2019-06-1564

Modifications aux règlements du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

ATTENDU QUE selon l'article 510 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est tenu de mettre en place un comité régional chargé de donner son avis sur le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région et d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détermine, par règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs;

ATTENDU QUE les règlements du comité régional ont été adoptés par le conseil d'administration lors de leur séance du 21 mars 2019;

ATTENDU QU'au terme de la période de mise en candidature, le processus d'évaluation des candidatures a mis en lumière un enjeu lié à l'exigence qu'au moins un et au plus deux membres doivent être « des médecins ou des personnes à l'emploi ou ayant déjà été à l'emploi d'un établissement public de santé ou de services sociaux »;

ATTENDU QUE selon les règlements, le comité régional est composé de onze membres représentatifs des personnes d'expression anglaise de la région;

ATTENDU QU'au terme de la période de mise en candidature, seulement neuf personnes ont manifesté leur intérêt à siéger sur le comité;

ATTENDU QUE selon la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences*, le comité régional doit être composé d'au moins sept et d'au plus onze membres;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement les deux modifications suivantes à l'article 2.2 des règlements du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise :

- *Le Comité régional est composé de neuf (9) membres représentatifs des personnes d'expression anglaise de la région.*
- *Au moins un (1) et au plus deux (2) membres doivent être des médecins ou des personnes à*

l'emploi ou ayant déjà été à l'emploi dans les trois (3) dernières années, d'un établissement public de santé ou de services sociaux (à l'exception des personnes qui occupent des fonctions mentionnées dans l'article 2.3f).

- *Tous les membres doivent avoir une compréhension, une connaissance et une expérience relativement aux enjeux culturels, historiques et linguistiques de la communauté d'expression anglaise, ainsi qu'aux enjeux de cette communauté concernant l'offre de service de santé et de services sociaux, l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux et sa gouvernance.*
- *Les membres du Comité régional y siègent à titre personnel. Ils ne représentent en aucun cas une organisation ou un groupe social ou politique, et ce, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*
- *Le responsable de l'accès aux services de santé et de services sociaux du CISSS de Laval participe aux séances du Comité régional, mais il n'a pas le droit de vote.*

9.4 Renouvellement des membres du comité de gestion des risques et approbation de nomination de deux nouveaux membres

Documents déposés:

- 9.4_(1)_Lettre candidature au CGR_Mathieu Girard_DL
- 9.4_(2)_Lettre candidature au CGR_Ann-Marie Pigeon_SAPA

Mme Geneviève Goudreault dépose pour adoption les demandes de renouvellement ainsi que les nominations au comité de gestion des risques du CISSS de Laval.

RÉSOLUTION: 2019-06-1565

Nominations au comité de gestion des risques

ATTENDU QUE le règlement encadrant la structure et le fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS de Laval a été approuvé à la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le mandat des membres est venu à échéance ;

ATTENDU QUE deux postes au comité de gestion des risques sont vacants ;

ATTENDU QUE les membres souhaitent renouveler leur mandat ;

ATTENDU les propositions reçues pour pourvoir les deux postes vacants ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux approuve unanimement le renouvellement des membres et la nomination des personnes ci-dessous afin qu'elles siègent au comité de gestion des risques :

- M. Mathieu Girard, à titre d'employé de catégories de métiers, de services para techniques et services auxiliaires de l'établissement, puisque le membre, ayant changé d'employeur, ne répond plus aux conditions d'éligibilité ;
- Mme Anne-Marie Pigeon, à titre de personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers (ressources intermédiaires), puisque le membre, ayant changé d'employeur, ne répond plus aux conditions d'éligibilité.

9.5 Démission d'un membre du conseil d'administration

Document déposé:

- 9.5_(1)_Lettre_démission_KathleenSmythGagnon

M. Yves Carignan fait part aux membres du conseil d'administration que le 10 juin 2019 Mme Kathleen Smyth-Gagnon lui transmettait sa lettre de démission à titre de membre indépendant du conseil d'administration. La date effective est le 13 juin 2019 après le conseil d'administration de cette même date.

RÉSOLUTION: 2019-06-1566

Démission d'un membre indépendant du conseil d'administration

ATTENDU QUE Mme Kathleen Smyth-Gagnon a transmis sa démission à titre de membre indépendant profil 5 – expertise en organisation communautaire au président du conseil d'administration du CISSS de Laval le 10 juin 2019.

ATTENDU QUE sa démission sera effective le 13 juin 2019 à la clôture du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux accepte unanimement la démission de Mme Kathleen-Smyth Gagnon à titre de membre indépendant avec profil 5 – expertise en organisation communautaire effective le 13 juin 2019 à la clôture du conseil d'administration.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

10.1 Comité de vigilance et de la qualité

10.1.1 Rapport du président du comité de vigilance et de la qualité

M. Jean Bélanger dépose le rapport du comité de vigilance et de la qualité faisant état des faits saillants de la rencontre du 6 juin 2019. Il souligne que lors de la dernière séance, la direction du Programme jeunesse est venue présenter l'offre de services dudit programme. À cet effet, une invitée usagère partenaire est venue témoigner de son parcours à travers divers types d'hébergement. M. Bélanger se dit très privilégié d'avoir eu l'opportunité de participer à cet échange.

10.1.2 Dépôt du Bilan 2018-2019 sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

Documents déposés:

- 10.1.2_(1)_008.7_Comité de coordination_MesuresContrôleMandat.2019;
- 10.1.2_(2)_008.7_Bilan annuel 2018-2019_Mesures de contrôle.

Le Bilan 2018-2019 sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle est déposé pour information.

10.1.3 Dépôt du bilan de la prévention des infections 2018-2019

Document déposé:

- 10.1.3_(1)_008.6_Bilan PCI 2018-2019

Le Bilan 2018-2019 de la prévention et du contrôle des infections (PCI) est déposé pour information.

10.1.4 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables

Document déposé:

- 10.1.4_(1)_008.1_Rapport trimestriel événements indésirables_V2

Le rapport trimestriel des événements indésirables est déposé pour information.

10.1.5 Dépôt du tableau de suivi des rapports d'investigation du Bureau du coroner

Documents déposés:

- 10.1.5_(1)_008.3_Registre rapport de coroner 2019-2020;
- 10.1.5_(2)_008.3_Registre rapports de coroner à portée spécifique 2018-2019.

Le tableau de suivis des rapports du coroner est déposé pour information.

10.1.6 Dépôt du rapport annuel du comité de gestion des risques

Document déposé:

- 10.1.6_(1)_Rapport annuel CGR 2018-2019_VF_2019 05 29

Le rapport annuel du comité de gestion des risques 2018-2019 est déposé pour information.

10.1.7 Dépôt du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF

Documents déposés:

- 10.1.7_(1)_008.4_Bilan visites CHSLD_2019 05 14_V2;
- 10.1.7_(2)_008.4_Résidence Riviera suivi mai 2019.

Le tableau de suivi des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF est déposé pour information.

10.1.8 Dépôt du tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance

Document déposé:

- 10.1.8_(1)_008.5_Registre prévention sécurité incendie de Laval

Le tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance est déposé pour information.

10.2 Résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité du CISSS de Laval à la période 13

Document déposé:

- 10.2_(1)_Suivi indicateurs EGI P1 à P13 (2019-06-07)

Mme Geneviève Goudreault revoit avec les membres du conseil d'administration les résultats disponibles à la période 13.

10.3 Tableau de veille de la performance du CISSS de Laval

Le tableau de veille de la performance est déposé pour information.

11 Affaires cliniques

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour

12 Ressources humaines

12.1 Rapport de la présidente

Les faits saillants de l'ordre du jour de la de rencontre du 21 mai 2019 du comité des ressources humaines sont déposés pour information.

13 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

13.1 Comité de vérification

13.1.1 Dépôt - Lettre de conformité du RR-446 - 2019-2020

Document déposé:

- 13.1.1_(1)_RR-446_let conformité_19-FA-0241-25

Une correspondance adressée au président-directeur général et datée du 27 mai 2019 est déposée afin d'informer les membres du conseil d'administration de la conformité portant sur la planification budgétaire 2019-2020.

13.1.2 Rapport des auditeurs indépendants de la firme RCGT

M. Sylvain Simard présente le rapport financier annuel vérifié (AS-471) au 31 mars 2019 et informe les membres du conseil d'administration de la présentation du rapport des auditeurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton lors de la rencontre du comité de vérification le 12 juin 2019 :

- l'audit des états financiers et le respect des obligations légales ou législatives conformément à l'article 293 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) ;
- le questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant ;
- l'audit des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées

Les auditeurs confirmaient au comité de vérification, lors de la rencontre tenue le 12 juin 2019, qu'ils n'ont détecté aucune anomalie non corrigée au cours des travaux d'audit pour 2018-2019 et indique que le rapport d'audit exprime une opinion avec une seule réserve qui est la même que l'an dernier et qui concerne la comptabilisation des contrats de location d'immeubles demandée par le MSSS laquelle diffère des exigences du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'établissement se conforme aux directives ministérielles en la matière.

Il est noté que le CISSS de Laval a été sélectionné, encore cette année, par le Vérificateur général du

Québec dans sa revue des composantes dans le cadre de l'audit des états financiers du gouvernement.

En terminant, il est noté que les auditeurs ont souhaité ajouter que l'audit s'est déroulé de façon exceptionnelle, car l'équipe des ressources financières du CISSS de Laval était très bien préparée et qu'ils ont fait un excellent travail. Pour leur part, les membres du conseil d'administration tiennent à féliciter toute l'équipe des ressources financières pour l'excellent travail accompli.

13.1.3 Rapport financier annuel consolidé (AS-471) au 31 mars 2019

Document déposé:

- 13.1.3_(1)_Présentation AS-471_2018-2019_complet

M. Sylvain Simard dépose et présente au conseil d'administration un sommaire du rapport financier annuel (AS-471) au 31 mars 2019 extrait des principales pages du rapport.

Comme indiqué à la circulaire 2019-001 du MSSS, les établissements doivent transmettre au plus tard le 15 juin 2019 son rapport financier annuel dûment complété, accompagné d'une résolution du conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-06-1567

Rapport financier annuel (AS-471) au 31 mars 2019

ATTENDU QU'en vertu des articles 279, 295, 300 et 395 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et qu'en vertu de la circulaire 2019-001 du MSSS, l'établissement doit transmettre au plus tard le 15 juin 2019 son rapport financier annuel dûment complété de l'exercice 2018-2019 pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval;

ATTENDU QU'un audit par un auditeur indépendant a été effectué sur ce rapport, et ce, conformément à l'article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et en vertu de l'annexe 1 du Règlement sur la gestion financière des établissements; ,

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 12 juin 2019, d'adopter le rapport financier annuel;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le rapport financier annuel (AS-471) au 31 mars 2019, et désigne le président-directeur général et le directeur des ressources financières signataires dudit rapport.

13.1.4 Rapport financier annuel du fonds de santé au travail

Documents déposés:

- 13.1.4_(1)_Rapport financier annuel consolidé final 05-01-2019
- 13.1.4_(2)_Communication avec les responsables de la gouvernance

M. Sylvain Simard dépose et présente le Rapport financier annuel du fonds de santé au travail. Le guide d'utilisation du budget du Programme de santé au travail précise que le Rapport financier annuel,

homologué par les auditeurs externes du CISSS de Laval, doit être transmis à la CNESST au plus tard le 15 juillet suivant la date de la fin de l'exercice financier.

RÉSOLUTION: 2019-06-1568

Rapport financier annuel du fonds de santé au travail

ATTENDU la production du rapport financier annuel consolidé du fonds de santé au travail – activités courantes du CISSS de Laval pour l'exercice terminé le 5 janvier 2019;

ATTENDU le résultat en excédent de 154 801 \$;

ATTENDU le rapport d'audit effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de sa séance tenue le 12 juin 2019 d'adopter le rapport financier annuel du fonds de santé au travail pour l'exercice terminé le 5 janvier 2019

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du CISSS de Laval adopte unanimement le rapport financier annuel du fonds de santé au travail pour l'exercice terminé le 5 janvier 2019, et mandate le président du conseil d'administration et le président du comité de vérification pour la signature du bilan dudit rapport.

13.1.5 Allocation aux organismes communautaires et autres organismes à but non lucratif (OBNL) en santé et services sociaux pour l'exercice financier 2018-2019

Documents déposés:

- 13.1.5_(1)_Annexes 1;
- 13.1.5_(2)_Annexes 2;
- 13.1.5_(3)_Annexes 3

Mme Hélène Duval dépose pour adoption le rapport d'allocation aux organismes communautaires et autres organismes à but non lucratif (OBNL) en santé et services sociaux pour l'exercice financier 2019-2020.

RÉSOLUTION: 2019-06-1569

Allocation aux organismes communautaires et autres organismes à but non lucratif en santé et services sociaux pour l'exercice financier 2019-2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, le centre intégré de santé et de services sociaux est responsable d'accorder les subventions aux organismes communautaires et d'attribuer les allocations financières aux ressources privées visées à l'article 454 de la LSSS;

ATTENDU QUE l'article 336 de la Loi sur la santé et services sociaux stipule qu'une agence peut, suivant les critères d'admissibilité et d'attribution qu'elle détermine conformément aux règles budgétaires applicables, subventionner un organisme communautaire dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1) s'il offre des services de prévention, d'aide et de soutien aux personnes de la région, y compris des services d'hébergement temporaire;

- 2) s'il exerce, au niveau de la région, des activités de promotion, de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts des utilisateurs de ses services ou des usagers de services de santé ou de services sociaux de la région. Une agence peut également subventionner un organisme communautaire qui s'occupe, au niveau de la région, de la promotion de la santé et du développement social.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte ce qui suit :

- *D'autoriser la directrice générale adjointe à signer l'ensemble des documents requis;*
- *D'autoriser la directrice générale adjointe à procéder à l'allocation, le cas échéant, de la somme accordée au rehaussement de l'enveloppe budgétaire du PSOC, après avoir convenu des modalités de la répartition avec la Corporation de développement communautaire de Laval (CDC), jusqu'à concurrence d'un million de dollars;*
- *D'allouer une somme récurrente indexée pour l'exercice 2019-2020 de 26 074 260 \$;*

De cette allocation :

- *VERSER un montant maximal de 22 551 354 \$, pour le financement des organismes communautaires et un montant maximal de 3 283 274 \$ pour le financement des organismes de type OBNL en santé et services sociaux. La répartition proposée se trouve aux annexes 1, 2 et 3 « Allocations aux organismes communautaires et autres organismes à but non lucratif (OBNL) pour l'exercice financier 2019-2020 (le tout incluant l'indexation de 1.8%) »;*
- *RÉSERVER la somme non récurrente de 239 632 \$ à être attribuée ultérieurement en fonction des projets soumis et selon la répartition suivante : 62 601 \$ pour le dépannage, financement de projets ponctuels, la formation et le maintien des activités des organismes de la région et 177 031 \$ pour autres activités régionales.*

13.1.6 Demande d'autorisation pour un contrat d'impartition de service alimentaire (TRAITÉ À HUIS CLOS)

Mme Karine Tessier informe le conseil d'administration que la direction des programmes de DI-TSA et DP désire lancer un appel d'offres pour une demande d'autorisation pour un contrat d'impartition de service alimentaire considérant que l'entente se termine en mars 2020.

RÉSOLUTION: 2019-06-1570

Demande d'autorisation pour un contrat d'impartition de service alimentaire

ATTENDU QUE le CISSS de Laval requiert les services alimentaires pour les 96 résidents hébergés au CHSLD Rose de Lima;

ATTENDU QUE la direction de la logistique souhaite lancer un appel d'offres pour poursuivre l'impartition des services alimentaires;

ATTENDU QUE « La Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016 requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre du 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval autorise M. Christian Gagné, président-directeur général, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat incluant les options de renouvellement, tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

13.1.7 Demande d'autorisation pour l'achat de 6 places de RI pour les usagers ayant une déficience physique (DP) et des troubles graves du comportement (TGC) (TRAITÉ À HUIS CLOS)

Mme Karine Tessier informe le conseil d'administration que la direction des programmes de DI-TSA et DP désire lancer un appel d'offres pour des places d'hébergement dans le but de répondre aux besoins de la clientèle présentant une déficience physique (DP) et des troubles du comportement (TGC).

Les coûts sont évalués selon l'échelle de classification de l'utilisateur.

RÉSOLUTION: 2019-06-1571

Demande d'autorisation pour l'achat de 6 places de RI pour les usagers ayant une déficience physique (DP) et des troubles graves du comportement (TGC)

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de DI-TSA et DP;

ATTENDU QUE la direction des programmes de DI-TSA et DP souhaite lancer un appel d'offres pour l'achat de 6 places de type ressource intermédiaire DP TGC ;

ATTENDU QUE « La Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE Sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise M. Christian Gagné, président-directeur général, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

13.1.8 Demande d'autorisation pour l'achat de 9 places de RI pour les usagers ayant une déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA) et des troubles graves du comportement (TGC) (TRAITÉ À HUIS CLOS)

Mme Karine Tessier et Mme Geneviève Émond informent le conseil d'administration que la direction des programmes de DI-TSA et DP désire lancer un appel d'offres pour des places d'hébergement dans le but de répondre aux besoins de la clientèle présentant une déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA) et des troubles du comportement (TGC). Cet appel d'offres consiste à l'achat de 9 places de type ressource intermédiaire.

RÉSOLUTION: 2019-06-1572

Demande d'autorisation pour l'achat de 9 places de RI pour les usagers ayant une déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA) et des troubles graves du comportement (TGC)

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de DI-TSA et DP;

ATTENDU QUE la direction des programmes de DI-TSA et DP souhaite lancer un appel d'offres pour l'achat de 9 places de type ressource intermédiaire DI-TSA TGC;

ATTENDU QUE « La Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du CISSS de Laval autorise M. Christian Gagné, président-directeur général, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

13.1.9 Demande d'autorisation pour l'achat de 6 places de type appartement supervisé et 6 places de type ressource intermédiaire de groupe pour les usagers ayant un trouble du spectre de l'autisme (TRAITÉ À HUIS CLOS)

Mme Karine Tessier et Mme Geneviève Émond informent le conseil d'administration que la direction des programmes de DI-TSA et DP désire lancer un appel d'offres pour des places d'hébergement dans le but de répondre aux besoins de sa clientèle ayant un trouble du spectre de l'autisme. Cet appel d'offres consiste à l'achat de 6 places de type appartement supervisé ainsi que 6 places de type ressource intermédiaire.

RÉSOLUTION: 2019-06-1573

Demande d'autorisation pour l'achat de 6 places de type appartement supervisé et 6 places de type ressource intermédiaire de groupe pour les usagers ayant un trouble du spectre de l'autisme

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de DI-TSA et DP;

ATTENDU QUE la direction des programmes de DI-TSA et DP souhaite lancer un appel d'offres pour l'achat de 6 places de type appartement supervisé (financé par le budget actuel lié au Plan d'action TSA) ainsi que 6 places de type ressource intermédiaire de groupe (financé par le nouveau budget) pour la clientèle TSA ;

ATTENDU QUE « La Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition dument présentée et appuyée, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser M. Christian Gagné, président-directeur général, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

14 CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance à signaler.

15 DIVERS

15.1 Rapport annuel d'activités et Rapport financier du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI) pour l'exercice financier 2018-2019

Documents déposés:

- 15.1_(1)_Annexe 3A_CONSOLIDÉ 2018-2019_2016-021_V2;
- 15.1_(2)_Annexe 3B_CONSOLIDÉ 2018-2019_2016-021;
- 15.1_(3)_Rapport d'activités consolidé 2018-2019 CA VF.

Le *rapport annuel d'activités et Rapport financier du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI)* pour l'exercice financier 2018-2019 est déposé et présenté comme le prévoit la loi.

Mme Claire Pagé, membre du conseil d'administration et présidente du CUCI, remercie tous les membres des comités des usagers et des résidents du CISSS de Laval qui ont œuvré au cours de la dernière année. Elle poursuit et présente les principales réalisations, constats, enjeux et recommandations sur lesquels le comité veut s'attarder dans la prochaine année :

- Les rapports annuels d'activités des comités des usagers et de résidents démontrent leur implication, leur dynamisme et leur vivacité. Les comités ont développé au cours des années des collaborations solides auprès des différentes directions de l'établissement. Ensemble ils souhaitent poursuivre ce partenariat auprès du Centre intégré de santé et services sociaux de Laval et aussi auprès des différents programmes clientèle afin d'être consultés dans les phases préliminaires de leurs projets;
- Afin de rejoindre la population, il est proposé de tenir l'assemblée annuelle d'information lors de la tenue de l'assemblée annuelle d'information publique du CUCI du CISSS de Laval;
- Compte tenu de la difficulté pour certains comités CU et CR de rejoindre la clientèle, les comités souhaitent être soutenus par la personne-ressource du CUCI dans la réalisation de leurs plans d'action;
- Bonifier les budgets des comités des résidents par des efforts tant dans la répartition du budget du comité des usagers du CISSS, par des efforts du comité des usagers du centre intégré et de la direction de l'établissement. Et que l'établissement se fasse le porte-parole auprès des instances ministérielles pour une amélioration des budgets des comités des usagers et des comités des résidents.

Mme Pagé poursuit, elle fait la lecture et dépose, séance tenante, une recommandation émanant du comité des usagers du CISSS de Laval qui se lit comme suit :

- Que le ministère consulte directement les divers comités d'usagers et de résidents de la province, et non pas via le regroupement provincial des comités d'usagers (RPCU), pour réviser cette directive jugée trop restrictive.

RÉSOLUTION: 2019-06-1574

Rapport annuel d'activités et Rapport financier du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI) pour l'exercice financier 2018-2019

ATTENDU QUE selon la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, les CISSS nouvellement créés doivent mettre en place un comité des usagers du centre intégré (CUCI), lequel est responsable de l'ensemble des comités des usagers présents dans les établissements fusionnés ou regroupés sous le CISSS;

ATTENDU QUE selon l'article 212 de la LSSSS, les comités des usagers doivent chaque année soumettre un rapport d'activités au conseil d'administration de l'Établissement et transmettre une copie de ce rapport au MSSS (article 212, LSSSS);

ATTENDU QUE selon la circulaire 2016-021, la reddition de comptes du CUCI se fait auprès du conseil d'administration de son établissement. Elle permet au comité de rendre compte de ses activités et de ses dépenses, ainsi que celles des comités sous sa responsabilité. Pour les CISSS, cette responsabilité est confiée au CUCI.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de Laval

- **reçoit et prend acte du** Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI);
- **reçoit et prend acte du** Rapport financier et le rapport financier spécifique aux revenus reportés 2018-2019 du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI);
- **transmettra** au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au plus tard le 30 septembre, la reddition de comptes ainsi que la description des suivis qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par son CUCI.

16 Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée du conseil d'administration aura lieu le 19 septembre 2019.

17 Levée de l'assemblée

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée régulière du 13 juin 2019 est levée à 21 h 15.

Le président,

Le secrétaire,

Yves Carignan

Christian Gagné

ANNEXE 1

Point 7.2.4 de l'ordre du jour
Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

RÉSOLUTION: 2019-06-1551

Prolongation résidents GMF-U CSL-CLSC du Marigot			
Nom	Prénom	# Résident	Date de fin résidence
Ngulula	Yessica	R-23607	2019-07-28
SANSREGRET	Emmanuelle	R-23611	2019-12-15
YELLE	Anne-Marie	R-23613	2019-07-28
SYLVESTRE	Arnaud	R-23637	2019-11-17
PINTO	Raphael	R-23635	2019-09-22

Résidents externes en médecine de famille : 1er juillet 2019 au 30 juin 2020			
Nom	Prénom	# Résident	Spécialité du stage
Abou Nakoul	Jessika	R-24775	Gériatrie et Microbiologie / microbiologie médicale et infectiologie
Barbeau-Coté	Jeanne	R-26160	Obstétrique-gynécologie
Beauchemin	Maude	R-23713	Dermatologie
Bellemare	Claire	R-24790	Soins intensifs
Berger	Micael	R-24793	Soins intensifs
Blanchet	Marie	R-24801	Soins intensifs
Boivin-Chouinard	Amelia	R-26151	Obstétrique-gynécologie
Cadieux	Alexandra		Soins intensifs
Cajolet	Phillippe	R-24821	Soins intensifs
Chakak	Sara	R-24826	Soins intensifs
Couture	Julie	R-26240	Obstétrique-gynécologie
Cusson	Marie-Joëlle	R-24841	Dermatologie
Desjardins	Sarah	R-26244	Obstétrique-gynécologie
Dussault	Stéphanie	R-26243	Dermatologie
Edger	Marc-Antoine	R-24863	Dermatologie
Gaudreault-Sauvé	Sébastien	R-26078	Obstétrique-gynécologie
Genest	Carolanne	R-26198	Obstétrique-gynécologie
Ghandour	Morad	R-24889	Dermatologie
Hébert	Julien	R-24900	Soins intensifs
Jomphe	Marie-Lou	R-24910	Dermatologie
Lafontaine	Chanel	R-26213	Obstétrique-gynécologie
Masse-Savard	Juliette	R-24953	Dermatologie
Mekkour	Lies	R-26079	Chirurgie orthopédique
Nasri	Rémy	R-26066	Dermatologie
Plaisance	Karine	R-26162	Obstétrique-gynécologie
Poulin	Sarah-Eve	R-26246	Obstétrique-gynécologie
Senécal-Clouâtre	Mélanie	R-25008	Dermatologie
Sylvestre	Marie-Caroline	R-25018	Dermatologie
Tagne Kamdem	Pierre Eugene	R-26030	Dermatologie
Topouzian	Garo Shant	R-26082	Endocrinologie
Vigeant	Sinead	R-25038	Médecine familiale / soins palliatifs et Pneumologie
Zerrouki	Fouad	R-25046	Gériatrie

Résidents en spécialité : 1er juillet 2019 au 30 juin 2020			
Nom	Prénom	# Résident	Spécialité du stage
Bédard-Gauthier	Camille	R-23259	Pédiatrie générale / pédiatrie
Bélanger	Audrey	R-23736	Chirurgie générale / endoscopie digestive
Bélanger	Audrey	R-23736	Chirurgie générale
Bernier	Mikael	R-26052	Endocrinologie et Dermatologie
Bitton	Yoel	R-21511	Cardiologie générale
Bouchard	Amélie	R-26108	Médecine familiale
Boudreau	Catherine	R-24809	Chirurgie vasculaire
Côté-Vachon	Gabrielle	R-23848	Médecine familiale / obstétrique et périnatalité / formation complémentaire
Dorion	Valérie	R-23836	Oncologie radiologique / général
Drouin-Lauzon	Gabrielle	R-26110	Médecine familiale / soins palliatifs
Fadlallah	Diana	R-23656	Soins intensifs
Fortin	Marc-Antoine	R-23737	Chirurgie générale / endoscopie digestive et Chirurgie générale
Fortin	William	R-21327	Chirurgie vasculaire
Frégeau	Amélie	R-23141	Médecine d'urgence / adulte
Gagnon	Olivier	R-23183	Chirurgie vasculaire
Gagnon	Sébastien	R-23219	Médecine interne
Guillemette	Marie	R-23855	Médecine familiale / obstétrique et périnatalité / formation complémentaire
Houde	Michelle	R-26185	Médecine familiale
Lachance	Isabelle	R-24565	Médecine familiale / obstétrique et périnatalité / formation complémentaire
Lacombe	Cédric	R-25997	Médecine familiale / soins palliatifs
Lavoie-Gagnon	Héloïse	R-22622	Oncologie radiologique / général
Le Bouthillier	Anne	R-25570	Soins intensifs
Létourneau	Audrey	R-23738	Chirurgie générale / endoscopie digestive
Ma	My-Linh	R-23739	Chirurgie générale / endoscopie digestive
Marchand	Laurence	R-21491	Gériatrie
Michaud	Vincent	R-21944	Radiologie
Ouattara	Franck-Olivier	R-20327	Soins intensifs
Proulx	Catherine	R-23255	Pédiatrie générale / pédiatrie
Régis	Claudine	R-23275	Médecine nucléaire / TEP
Rich	Catherine	R-23047	Pédiatrie générale / pédiatrie
Rivest-Abel	Ellie	R-21514	Pneumologie
St-Martin	Jasmine	R-23860	Médecine familiale / obstétrique et périnatalité / formation complémentaire
Turpin	Flavie	R-23694	Soins intensifs
Vu	Minh Quan	R-18382	Chirurgie vasculaire
Wissanji	Tasheen	R-21527	Médecine interne
Yousef	Yasmine	R-21209	Chirurgie générale
Zhou	Ellen	R-26186	Endocrinologie

Résidents en pharmacie 2019-01-07 au 2019-12-20 - Site CISSS de Laval			
Nom	Prénom	# licence	Spécialité du stage
Bondurant-David	Kaitlin	040300	Maîtrise en pharmacothérapie avancée
Dang	Sébastien	040763	Maîtrise en pharmacothérapie avancée
Ora-Lee Lévy	Shirel	040821	Maîtrise en pharmacothérapie avancée
Sperlea	David	040794	Maîtrise en pharmacothérapie avancée

Résidents en pharmacie / De l'extérieur			
Nom	# licence	DATES	Spécialité du stage
Bouchard	Nicolas	2019-05-27 au 2019-06-21	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Côté	Kevin	2019-07-29 au 2019-08-23	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Henderson	Anik	2019-09-23 au 2019-10-18	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Korlemaz	Michel	2019-01-07 AU 2019-02-01	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Lam	Lesty	2019-10-28 au 2019-11-22	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Léveillé-Dugas	Philippe	2019-06-24 au 2019-07-19	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Nutu	Clément	2019-05-27 au 2019-06-21	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Pigeon	Marjorie	2019-10-28 au 2019-11-22	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Richard	Guillaume	2019-11-25 au 2019-12-20	Maitrise en pharmacothérapie avancée
Tran	Van Anh Sylvie	2019-08-26 au 2019-09-20	Maitrise en pharmacothérapie avancée